LE SITE HPRET.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site propose de faux prêts immobiliers en usurpant le nom de la banque finom. Il est demandé le versement de l'apport personnel sur un soi-disant compte séquestre qui serait débloqué pour un versement au notaire ! Nous rappelons le principe de base : Aucune banque ne demande UN CENTIME avant la signature de l'acte notarié ! Cette arnaque est redoutable. Elle peut avoir des conséquences graves si vous ne pouvez plus honorer votre signature pour l'acte notarié.

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/prets-immobiliers-fictifs-frauduleux-nos-investigations/

Le site internet

Il a été créé le 06/10/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/hpret.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Victor BONACCHI
- M. BRIZARD
- M. Alain SABIANI

Les produits

Il est proposé un prêt immobilier à un taux qui n'existe pas. Celui-ci serait accordé par la banque espagnole CAIXA

Les règlements

Le site utilise :

> Un compte espagnol ayant l'IBAN ES32 2080 1042 7130 4019 0569 ouvert au nom de la société espagnole AEF DESIGN SL
> Un compte espagnol ayant l'IBAN ES77 0081 1255 3200 0184 0195 ouvert au nom de la société espagnole AEF DESIGN SL

Elle est utilisée par trois autres sites frauduleux !

isaloge-investissement.com
privatedeuscth.com
financiere-branget.com

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'un courtier en prêt immobilier étranger à cette arnaque et le nom de la banque CAIXA.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informatio

ns-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 80 € aux frais de l'action soit un total de 130 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.